
DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI AURA LIEU LE JEUDI 15 AVRIL 2004 À 19 h
DANS LA SALLE DU CONSEIL, À LA PLACE TOM DAVIES

LE MAIRE DAVID COURTEMANCHE, PRÉSIDENT

COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION À HUIS CLOS
AUCUNE QUESTION À TRAITER

19 h RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SALLE DU CONSEIL, À LA PLACE TOM DAVIES

**(VEUILLEZ ÉTEINDRE LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES
TÉLÉAVERTISSEURS)**

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'aide doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. Vous pouvez consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse www.greatersudbury.ca.

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

4. Exposé de Mme V. Kaminiski, directrice générale de l'Hôpital général de Sudbury au sujet d'un compte rendu sur l'état d'avancement des travaux au chantier de l'Hôpital régional de Sudbury
(PRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE)

- Mme V. Kaminiski, directrice générale, Hôpital régional de Sudbury

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Dupuis, président de la réunion, rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS tenue le 14 avril 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Kett, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION tenue le 13 avril 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Thompson, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS

**(Résolution préparée pour les articles
C-1 à C-16 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>PROCÈS-VERBAUX</u>	<u>PAGE N°</u>
C-1 Rapport n° 8, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion tenue le 25 mars 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	M1 - M19
C-2 Rapport n° 1, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 5 avril 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	M20
C-3 Rapport n° 7, Comité des priorités, procès-verbal de la réunion tenue le 14 avril 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)	
C-4 Rapport n° 7, Comité de planification, procès-verbal de la réunion tenue le 13 avril 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)	
C-5 Rapport du Conseil d'administration de l'Office de protection de la nature du district du Nickel, procès-verbal de la réunion tenue le 23 mars 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M21 - M23
C-6 Rapport du Conseil d'administration de la Société de logement du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion tenue le 24 février 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M24 - M32
C-7 Rapport n° 1, Conseil d'administration du Sudbury Metro Centre, procès-verbal de la réunion tenue le 2 mars 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M33 - M35
C-8 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 30 mars 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M36 - M37
C-9 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 6 avril 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M38 - M40
C-10 Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion tenue le 7 avril 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M41 - M42
C-11 Rapport n° 3, Service de santé publique de Sudbury et du district, procès-verbal de la réunion tenue le 18 mars 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M43 - M53

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAUX (suite)

PAGE N°

- C-12 Rapport des Services policiers du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion tenue le 9 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M54 - M57**
- C-13 Rapport de la Zone d'amélioration des affaires du Moulin à fleur, procès-verbal de la réunion tenue le 18 septembre 2003
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M58 - M60**
- C-14 Rapport de la Zone d'amélioration des affaires du Moulin à fleur, procès-verbal de la réunion tenue le 9 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M61 - M63**
- C-15 Rapport de la Zone d'amélioration des affaires du Moulin à fleur, procès-verbal de la réunion tenue le 15 mars 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M64 - M67**

SOUMISSIONS

- C-16 Rapport daté du 6 avril 2004 du directeur général par intérim des Services d'urgence au sujet de l'attribution d'une DP pour l'achat d'un camion à plate-forme élévatrice pour les Services d'incendie **1 - 2**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Que l'on attribue, à la société American LaFrance, la DP pour l'achat d'un camion à plate-forme élévatrice pour les Services d'incendie pour la somme de 1 020 664,00 \$.)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

{AUCUN}

SONDAGE(S) TÉLÉPHONIQUE(S)

{AUCUN}

RÈGLEMENTS

LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR TROIS LECTURES :

- 2004-78A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL LORS DE SA RÉUNION TENUE LE 15 AVRIL
2004

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-79A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
AUTORISER UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA
SECTION LOCALE 2 DE L'ASSOCIATION DES
INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES DE L'ONTARIO POUR LA
CONVENTION COLLECTIVE

Résolution du Conseil municipal 2004-141

2004-80A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
AUTORISER UNE CONVENTION D'ENTRETIEN ET
D'AMÉLIORATION ROUTIERS AVEC LA SOCIÉTÉ
TRINITY PROPERTY HOLDINGS INC. POUR LES
TERRAINS DÉCRITS COMME PARTIE DE LA PARCELLE
10180 SECTION SUDBURY EST

Résolution du Conseil municipal 2004-142

2004-81A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
APPROUVER LE FINANCEMENT À FOURNIR À DES
ORGANISMES DU PROGRAMME DE LA PRESTATION
NATIONALE POUR ENFANTS

Recommandation du Comité des priorités 2004-12

2004-82Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT
GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE
SUDBURY

Recommandation du Comité de planification 2004-51

(Ce règlement ne redéfinit pas le zonage de la propriété en question. Le règlement permet l'utilisation d'une partie non ouverte de la réserve routière de la rue Chapman pour servir de terrain de stationnement d'appoint à l'entreprise située au 971, boulevard Lasalle, pendant une période temporaire de trois ans. Ville du Grand Sudbury / Agent : George Rosset, Smith's Market situé au 971, boulevard LaSalle, Sudbury.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-83Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE RÈGLEMENT
GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE
VALLEY EAST

Comité plénier - recommandation de planification 2004-74

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à
« R3.D30 », Résidentielle à densité moyenne afin de permettre trois
logements dans un bâtiment résidentiel existant. Nicole et Normand
Denis, 3240, rue Lina, Val Caron.)

2004-84Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT
GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE
SUDBURY

Réunion du Comité de planification tenue le 13 avril 2004

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à
« C2-66 » pour ajouter à la liste des utilisations permises sur la
propriété. Fritz Barth Estate, Adelaide et Allison Barth, 302 et 308,
avenue Notre Dame, Sudbury.)

2004-85Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-304, LE RÈGLEMENT
GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE
NICKEL CENTRE

Réunion du Comité de planification tenue le 2004

(Ce règlement ne redéfinit pas le zonage de la propriété en
question. Ce règlement permet un deuxième logement (« pavillon-
jardin ») sur la propriété en question pendant une période
temporaire maximum de dix ans. Eric et Michele Bertrand, 1969,
ancienne route Falconbridge, Garson.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

- 2004-86T 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1 POUR RÉGIR LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES
ROUTES DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY

Rapport daté du 7 avril 2004, accompagné de pièces jointes,
du directeur général des Travaux publics au sujet de la
réglementation de la circulation, lotissement Dominion Parc
Subdivision.

3 - 6

(La Phase 5 du lotissement Dominion Parc est en cours
d'aménagement dans l'ancienne ville de Valley East. La Ville du
Grand Sudbury a récemment accepté initialement tous les travaux
relatifs aux routes nouvellement construites.)

- 2004-87T 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1 POUR RÉGIR LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES
ROUTES DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY

Rapport daté du 7 avril 2004, accompagné de pièces jointes,
du directeur général des Travaux publics la réduction de la
limite de vitesse sur le chemin Long Lake au nord de la
promenade Harrison

7 - 9

(La Section de la circulation et du transport a reçu une demande du
conseiller municipal Caldarelli de faire réduire la limite de vitesse
sur le chemin Long Lake de 80 km/h à 60 km/h, au nord de la voie
de contournement de la route 17, afin d'aborder des
préoccupations au sujet de la sécurité à l'intersection de la
promenade Gateway et de la vitesse excessive des véhicules se
déplaçant en direction du nord sur le chemin Long Lake.)

- 2004-88F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
AUTORISER UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ
ELIZABETH FRY POUR FOURNIR DES LITS POUR
REFUGES D'URGENCE

Résolution du Conseil municipal 2004-18

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

- 2004-89P 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LA MODIFICATION NUMÉRO 232 DU PLAN OFFICIEL POUR LA ZONE DE PLANIFICATION DE SUDBURY

Recommandation du Comité de planification 2004-53

(Cette modification se rapporte à un emplacement particulier qui ajoute une politique spéciale au District de conservation quant à un certain terrain à l'ouest du chemin South Bay dans le lot 1, concession 1, canton de McKim. Cette politique permettrait la construction d'un logement unifamilial sur un lot existant du cadastre sous réserve de conditions particulières - R. M. Belanger Ltd., partie de la parcelle 9284 S.E.S., étant les parties 1 et 2 du plan 53R-9528, dans le lot 1, concession 1, canton de McKim, chemin South Bay, à Sudbury.)

- 2004-90Z 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Recommandation du Comité de planification 2004-53

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à Espace ouvert privé spécial afin de permettre la construction d'une seule maison. Ce règlement lui donne aussi la désignation En suspens (« H ») qui interdit la construction du logement jusqu'à l'enlèvement de la désignation En suspens (« H »). La désignation En suspens (« H ») peut seulement être enlevée par le Conseil municipal lorsque le propriétaire du terrain aura fourni la preuve d'un approvisionnement suffisant en eau potable, de l'approbation du Service de santé publique au sujet d'un système d'égout privé et de l'approbation par les Travaux publics au sujet de l'emplacement de la voie d'accès pour autos. R.M. Belanger Ltd., chemin South Bay, à Sudbury.)

- 2004-91F 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION À SCIENCE NORD POUR LE THÉÂTRE D'OBJETS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Rapport daté du 7 avril 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet de l'exposition itinérante de Science Nord sur les changements climatiques

10 - 11

(La contribution financière de la Ville à l'exposition itinérante de Science Nord sur les changements climatiques)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

- | | | | |
|----------|---|---|---------|
| 2004-92F | 3 | <p>RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION À MIRARCO COMME CONTRIBUTION À L'INITIATIVE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR DE SUDBURY</p> <p>Rapport daté du 7 avril 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet de l'Initiative sur la qualité de l'air de Sudbury</p> <p>(La contribution financière de la Ville à l'Initiative sur la qualité de l'air de Sudbury)</p> | 12 - 13 |
| 2004-93F | 3 | <p>RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LE TRANSFERT DE 20 000 \$ DU BUDGET D'IMMOBILISATIONS 2004 POUR LES EAUX USÉES À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY</p> <p>Rapport daté du 2004-04-07, accompagné de pièces jointes, du directeur général des travaux publics au sujet de l'Étude de faisabilité sur des installations de production du biogaz</p> <p>(Le Conseil municipal, lors de sa réunion tenue le 26 février 2004, a adopté la résolution 2004-101 approuvant le soutien de la Société de développement communautaire du Grand Sudbury pour l'élaboration d'une étude de faisabilité au sujet d'installations de production de biogaz d'une valeur de 20 000 \$. Des installations de production de biogaz seront une composante majeure de la stratégie à long terme de la Ville en matière de gestion des boues d'épuration menant à la production d'énergie renouvelable.)</p> | 14 - 19 |
| 2004-94F | 3 | <p>RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LE TRANSFERT DE 3 500 \$ DU BUDGET DE TERRE À COEUR SUDBURY BUDGET À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY</p> <p>Rapport daté du 7 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des travaux publics au sujet de l'atelier sur le réseautage éco-industriel</p> <p>(Le Conseil municipal, lors de sa réunion tenue le 26 février 2004, a adopté la résolution 2004-101 approuvant le financement par la Société de développement communautaire du Grand Sudbury d'un atelier de réseautage éco-industriel au montant de 3 500 \$. Le budget de Terre à coeur Sudbury doit financer 50 % du coût de l'atelier de réseautage éco-industriel.)</p> | 20 - 25 |

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

2004-95A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
AUTORISER UNE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ
ELIZABETH FRY PROVENANT DU FINANCEMENT CIBLÉ
POUR LES PLACEMENTS DANS LA COLLECTIVITÉ

(Ce règlement découle de la Recommandation 2004-18 de la
réunion du Comité des priorités tenue le 25 février 2004.)

2004-96A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
AUTORISER UNE SUBVENTION PROVENANT DU
FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE L'INITIATIVE
NATIONALE POUR LES SANS-ABRI À DIVERS
ORGANISMES DE SERVICES SOCIAUX POUR AIDER À
LA PRESTATION DE PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES
CONÇUS AFIN DE RÉDUIRE ET DE PRÉVENIR LE
PHÉNOMÈNE DES SANS-ABRI

(Ce règlement autorise des ententes de financement avec divers
organismes de services sociaux qui font la prestation de
programmes communautaires conçus afin de réduire et de prévenir
le phénomène des sans-abri. La résolution numéro 2003-611
adoptée lors de la réunion du Conseil municipal tenue le 11
décembre 2003 telle que modifiée par la Recommandation 2004-
27 découlant de la réunion du Comité des priorités tenue le 24
mars 2004 a autorisé l'affectation de fonds que la Ville s'attend de
recevoir de l'Initiative nationale pour les sans-abri à cette fin. Ce
règlement précise l'affectation des fonds prévus à des groupes
préapprouvés pour l'année 2004 et il précise le but de ce
financement.)

2004-97A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
AUTORISER DES ENTENTES INDIVIDUELLES AVEC LE
SUDBURY COMMUNITY SERVICE CENTRE, LE FAMILY
ENRICHMENT CENTRE OF SUDBURY ET LE SERVICE
FAMILIAL DE LA RÉGION DE SUDBURY POUR ACHETER
DES SERVICES DE COUNSELING EN UTILISANT LE
FINANCEMENT DU FONDS CIBLÉ POUR PLACEMENTS
DANS LA COLLECTIVITÉ

(Ce règlement autorise des ententes pour l'achat de services de
counseling avec les groupes précisés, en utilisant le financement
du Fonds ciblé pour placements dans la collectivité pour l'année
2004. L'affectation du financement a été autorisée en vertu de la
Recommandation 2002-22 du Comité des priorités lors de sa
réunion tenue le 9 octobre 2002, telle que modifiée par la
Recommandation 2004-23 du Comité des priorités lors de sa
réunion tenue le 25 février 2004.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

PAGE N°

- 2004-98 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR
MODIFIER LE CHAPITRE 436 DU CODE MUNICIPAL DE
L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY POUR RÉGIR LES
HEURES DE FERMETURE DES MAGASINS

Rapport daté du 7 avril 2004 du directeur général des
Services corporatifs au sujet d'une demande de prolongation
des heures d'ouverture des magasins le samedi 1^{er} mai 2004

26 - 28

CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENTS SEULEMENT

- C-17 Rapport daté du 2 avril 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services
sociaux au sujet du compte rendu sur les infirmières praticiennes et le régime des
autres modes de financement - réunion avec le ministère de la Santé et des Soins
de longue durée

29 - 31

(À TITRE DE RENSEIGNEMENTS SEULEMENT)

(Le 29 janvier 2004, le Conseil municipal a adopté une résolution afin de demander au
ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) d'augmenter le nombre de
postes subventionnés d'infirmières praticiennes dans la Ville du Grand Sudbury et de se
réunir avec le MSSLD afin de discuter de la distribution des fonds affectés le printemps
dernier aux postes d'infirmières praticiennes dans toute la province.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS REPORTÉES ET QUESTIONS RENVOYÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DE GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport daté du 7 avril 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet d'un
conseiller technique pour la stratégie alimentaire intégrée verticalement

32 - 33

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(L'élaboration d'une stratégie alimentaire intégrée verticalement axée sur les serres,
l'aquaculture et la transformation des aliments dans le cadre d'une stratégie éco-industrielle
est une partie importante du Plan de Terre à coeur Sudbury.)

- R-2 Rapport daté du 7 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général
des Travaux publics au sujet d'un conseiller technique pour les initiatives du Plan
énergétique communautaire

34 - 37

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Les Services doivent donner des conseils sur les techniques énergétiques au sujet de
plusieurs initiatives de Terre à coeur Sudbury.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

RAPPORTS DE GESTIONNAIRES (suite)

- R-3 Rapport daté du 7 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de l'achat d'un mécanisme clarificateur pour l'usine de traitement des eaux usées de Sudbury **38 - 43**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Approbation d'émettre un bon d'achat afin de « préacheter » un deuxième mécanisme clarificateur pour l'installer à l'usine de traitement des eaux usées de Sudbury - Dans le budget d'immobilisations de 2004 pour les eaux usées, il y a un financement pour remplacer un deuxième mécanisme clarificateur à l'usine de Sudbury.)

- R-4 Rapport daté du 7 avril 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet du déplacement de la conduite maîtresse de transfert sous pression des boues d'épuration dans le secteur des résidus miniers de l'INCO **44 - 45**
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(L'INCO doit inclure le déménagement de la conduite maîtresse sous pression de la Ville dans l'un des contrats de l'INCO aux fins de la stabilisation et du développement de la digue et retenir les services des Dennis Consultants afin de rédiger les documents de contrat à inclure au contrat avec l'INCO.)

MOTIONS

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

HUIS CLOS (questions inachevées)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 h.}

Le 8 avril 2004

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL**

**CORRIE-JO CAPORALE,
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**